



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Monsieur le Ministre
aux Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 22 mars 2023

Objet : Question parlementaire n° 7807 du 21 mars 2023 de Monsieur le Député André Bauler et de Monsieur le Député Gilles Baum concernant « Logements pour étudiants ».

Monsieur le Ministre,

En date du 21 mars 2023, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre du Logement, du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député André Bauler et Monsieur le Député Gilles Baum.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude Meisch